



## PROCES-VERBAL No 4

### De la séance du Conseil communal de Bex du mercredi 21 juin 2017 à 19 h 00 au réfectoire du collège du Pré-de-la-Cible

---

**Présidence** : Madame Chantal Bussien

**Excusés** : MM Bastien Tornare, Baptiste Guérin, Denis Aviolat, Mmes Anne Bielman et Laure-Reine Tabac

**Absents** : M. Loïc Pichard

---

Après les salutations d'usage, il est procédé à l'appel :

1. Appel
2. Communications de la Présidente
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
4. Assermentation d'une nouvelle Conseillère communale
5. Rapports des commissions
  - 5.1. Sur le préavis No 2017/04 relatif à la modification du Plan partiel d'affectation de Perruet et de son règlement d'application  
Rapporteur pour la commission ordinaire *M. Christoph Roesler*
  - 5.2. De la réponse No 2017/05 de la Municipalité au postulat « Planification urbaine à l'horizon 2030 »  
Rapporteur pour la commission ordinaire *Mme Annelise Cretton*
  - 5.3. Sur le préavis No 2017/06 Création d'un trottoir à la route de l'Infirmierie et au chemin des Arembords, avec 2 places d'évitement  
Rapporteur pour la commission ordinaire *Mme Circé Fuchs*  
Rapporteur pour la commission des finances *M. Lionel Cherix*
6. Examen de la gestion et des comptes 2016
  - 6.1. Rapport de la commission de gestion
  - 6.2. Réponses de la Municipalité aux vœux et observations
  - 6.3. Examen des motions en suspens
  - 6.4. Rapport de la commission des finances
  - 6.5. Approbation des comptes
7. Interpellation du groupe Ouverture... intitulée « Vivre à l'avenue de la Gare »
8. Nomination du bureau pour 2017 – 2018
  - 8.1. Du (de la) Président(e)
  - 8.2. Du (de la) 1<sup>er</sup> vice-président(e)
  - 8.3. Du (de la) 2<sup>e</sup> vice-président(e)
  - 8.4. Des scrutateurs
  - 8.5. Des scrutateurs suppléants
9. Communications de la Municipalité
10. Vœux et demandes de renseignements

## 1. Appel

L'appel est effectué ; le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

## 2. Communications de la Présidente

Mme la Présidente informe l'assemblée que M. le Municipal Pierre Dubois est absent pour raison de santé.

Mme la Présidente a reçu les courriers suivants :

- de la Municipalité accompagnant les préavis portés à l'ordre du jour, ainsi que le rapport de gestion et des comptes 2016 portés à l'ordre du jour de la présente séance.
- du groupe UDC informant que, à la suite de la démission de Madame Pellaton, un nouveau conseiller doit être élu. Selon les élections de 2016, M. Matile, qui devrait être assermenté, renonce à briguer ce poste et M. Baud a déménagé. En conséquence, Mme Goetschmann sera présente lors de ce conseil pour être assermentée.
- de Mme Cosandey annonçant sa démission pour le 1<sup>er</sup> juillet 2017, après plus de 20 ans passés au sein du législatif.
- au sujet du tournus du bureau du Conseil, du parti Avançons pour demander la modification suivante : le parti Avançons présente un membre au poste de 1<sup>er</sup> vice-président. Mme Fuchs, du groupe Ouverture reste une seconde année 2<sup>e</sup> vice-présidente. Cette proposition a été préalablement validée par les présidents des partis bellerins.

Madame la Présidente informe l'assemblée avoir participé :

- à l'arrivée et au repas organisés à l'occasion du Trophée du Muveran
- au gala annuel de la SFEP
- au repas offert par la Municipalité aux jeunes citoyens de la commune
- à la visite annuelle de la Commission de gestion
- à l'assemblée générale de l'entraide familiale
- à la soirée annuelle du chœur mixte le Muguet
- à l'assemblée générale de la SIC
- au concert de l'Harmonie du Chablais
- à l'assemblée générale du Minot
- l'Union instrumentale est venue jouer la traditionnelle diane lors de l'abbaye de tir
- à l'apéritif lors du Swiss Rhône Contest organisé par les Pontonniers de Bex
- à la cérémonie officielle fêtant les 50 ans de la Colonie italienne et les 25 ans de l'Association régionale des émigrés siciliens
- au départ du Tour de Suisse
- à la fête des réfugiés mise sur pied par le Groupe d'appui aux réfugiés
- au match de foot lors des finales pour l'ascension en 2<sup>e</sup> ligue régionale

Elle remercie M. Matile, vice-président, qui a représenté le conseil lors du concert de l'Union instrumentale.

### **3. Approbation du procès-verbal No 3 de la séance du 8 mars 2017**

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité par les membres du conseil.

### **4. Assermentation d'une nouvelle Conseillère communale**

Mme la Présidente demande à Mme Colette Goetschmann de venir devant l'assemblée. Elle donne lecture du serment figurant à l'article 5 du Règlement du Conseil communal. Mme Goetschmann lève la main et répond « Je le promets ».

### **5. Rapport des commissions**

5.1. Sur le préavis No 2017/04 relatif à la modification du Plan partiel d'affectation de Perruet et de son règlement d'application

M. le Conseiller Roesler donne lecture du rapport de la commission ordinaire.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. le Conseiller Maendly annonce qu'il avait l'intention de déposer un rapport minoritaire à cause de l'immeuble supplémentaire prévu dans la modification du PPA. En se rendant sur place, il s'est rallié à l'avis de la commission et invite le conseil à faire de même.

Au sujet des cheminements piétonniers, il demande à la Municipalité de vérifier si les servitudes sont publiques d'une part et si elles sont à jour d'autre part.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote de l'amendement proposé dans son rapport par la commission ordinaire.

Art. 8 : Stationnement : supprimé et remplacé par :

« Pour les bâtiments concernés par la modification du PPA Perruet qui ne sont pas encore construits, l'art. 249 du règlement communal RPGA doit être appliqué. »

L'amendement est accepté à l'unanimité.

Il est ensuite passé au vote des conclusions amendées du préavis. Le Conseil communal décide :

- d'adopter la modification du Plan partiel d'affectation de Perruet et de son règlement d'application tels qu'ils ont été soumis à l'enquête publique du 23 juillet au 21 août 2016 (moyennant les modifications approuvées par les opposants) en tenant compte de l'amendement ;
- d'approuver les modifications apportées au PPA « Perruet » lors de la séance de conciliation avec les opposants ;
- d'adopter les propositions de réponses aux opposants et de lever les oppositions et remarques formées par Mesdames et Messieurs
  - Martine Guillard Vanay
  - Virginie et Nicolas Amoudruz
  - Régie Turrian SA
  - Aude Besseau.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Le règlement d'application est passé page par page.

Il n'y a pas de question. Le règlement est accepté à l'unanimité.

## 5.2. De la réponse No 2017/05 de la Municipalité au postulat « Planification urbaine à l'horizon 2030 »

Mme la Conseillère Cretton lit le rapport de la commission ordinaire.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme la Conseillère Moreillon demande quand la nomination d'une commission pour la construction de nouvelles classes sera nommée.

M. le Syndic Rochat a rencontré la direction des écoles. Durant cette réunion, il a été évoqué la possibilité que le nombre de classes disponibles pourrait venir à manquer et qu'une discussion devrait avoir lieu durant la législature en cours, sans fixer de délai. Selon M. Rochat, le délai pour la nomination d'une commission est de 2 à 3 ans, car s'il faut prévoir une nouvelle construction, il n'y a pas d'urgence actuellement.

Mme la Conseillère Moret rappelle qu'elle a fait partie de la commission relative au bâtiment de la Servannaz. Elle a l'impression que les membres de la commission ont été mis devant le fait accompli et ne se sont pas rendu compte qu'il y aurait à court terme à nouveau un problème d'enclassement.

M. le Syndic Rochat précise qu'il n'est pas question de construire les classes avant que les élèves soient présents. Lorsque cela sera nécessaire, ceux-ci seront d'abord enclassés dans des pavillons provisoires durant le temps de construction d'un nouveau bâtiment. Il faut penser aux besoins, mais également aux finances communales.

La réponse de la Municipalité est acceptée par 48 oui, 1 non et 3 abstentions.

## 5.3. Sur le préavis No 2017/06 Création d'un trottoir à la route de l'Infirmierie et au chemin des Arembords, avec 2 places d'évitement

Mme la Conseillère Fuchs lit le rapport de la commission ordinaire.

M. le Conseiller Lionel Cherix lit le rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Selon M. le Conseiller Budry, le chemin est peu fréquenté, si ce n'est par des promeneurs durant la journée. Les luminaires ne sont pas nécessaires dans cette zone qui est proche de la campagne. Le trottoir est séparé de la route par une bande herbeuse, les piétons sont par conséquent en sécurité. Il dépose un amendement afin de renoncer à l'éclairage public, qui modifie les conclusions 2 et 3 du préavis.

Mme la Conseillère Moret demande si une planification est faite concernant la construction des trottoirs sur le territoire communal.

M. le Municipal Rapaz répond que la planification dépend du développement des quartiers et des finances communales. Un nouveau trottoir sera construit devant l'ancien arsenal sur la parcelle privée du propriétaire. Par contre, le long de l'avenue Biaudet, cela n'est pas prévu pour le moment.

Il précise à M. le Conseiller Budry que l'amendement ne laisse pas à la Municipalité la possibilité de laisser les tubes et les lignes pour une future implantation. Sans candélabre, l'arrivée du chemin piétonnier depuis la Croisette ne serait pas éclairée. Il serait ensuite possible de prolonger le trottoir et l'éclairage public jusqu'au chemin de Boton.

M. le Conseiller Echenard demande si les candélabres de la route du Châtel sont maintenus, ce que confirme le Municipal.

En outre, il annonce que les propriétaires du centre équestre en montant depuis l'Infirmierie utilisent le domaine public avec leurs véhicules et différentes installations. Il demande à la Municipalité d'intervenir.

M. le Municipal Rapaz confirme que les têtes de l'éclairage public sur la route de l'Infirmierie ont bien été changées et des led installés sur les anciens mâts.

Au sujet des propriétaires, la Municipalité va intervenir même si la largeur de la route est suffisante pour ne pas gêner le trafic.

Mme la Conseillère Cretton demande quel est le prix d'un candélabre.

M. le Municipal Rapaz répond que le prix s'élève entre 3'000 et 5'000 par pièce.

L'amendement est voté : il est refusé par 32 non, 11 oui et 8 abstentions.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis. Le Conseil communal décide :

1. d'autoriser la Municipalité à créer un trottoir à la route de l'Infirmierie et au chemin des Arembords, avec 2 places d'évitement ;
2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 112'000.-- ;
3. de porter à l'actif du bilan le montant ci-dessus sous la rubrique « ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte No 9141.001, et à l'amortir sur une durée de 30 ans à raison de fr. 3'734.-- par an ;
4. de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016 - 2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

Il est passé au vote : par 51 oui, 1 non, le préavis est accepté.

## **6. Examen de la gestion et des comptes 2016**

### **6.1. Rapport de la commission de gestion**

Le rapport de la commission de gestion est lu par Mme la Conseillère Kohli.

Chaque conseiller a reçu un exemplaire du rapport de gestion, il est décidé en conséquence de ne pas procéder à sa lecture.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. le Conseiller Maendly remarque une erreur à la page 18 : il s'agit de l'étude du professeur Aurèle Parriaux.

M. le Conseiller Athanasiadès a constaté des coquilles : à la page 38 : prévention 224 classes contre 38 précédemment : M. le Municipal Hediger répond qu'il s'agit d'un rapport Epec et le chargé de

prévention a pris en compte également les classes d'Aigle, de Bex et d'Ollon. Ce point sera amélioré l'année prochaine.

A la page 32 : Modification PPA Perruet : l'enquête publique a eu lieu en 2017 et non en 2018 comme indiqué.

Commission Cité de l'énergie : il constate qu'il est nommé président de cette commission et propose d'organiser une séance en septembre.

Mme la Conseillère Moesching relève qu'à la page 32 : le dernier paragraphe n'est pas en lien avec le reste du texte, il semble manquer un paragraphe.

M. le Municipal Rochat confirme que le texte sera corrigé.

Mme la Conseillère Moreillon remercie de pouvoir lire les rapports des commissions municipales dans le rapport de gestion. Dans le rapport des finances, les premières pages avec les tableaux explicatifs et les graphiques sont bien claires, elle félicite la boursière pour son travail.

Les conclusions du rapport de gestion sont lues et passées en votation.

Le rapport est accepté à l'unanimité.

## 6.2. Réponses de la Municipalité aux vœux et observations

### **Observation No 1 :**

*« Nous demandons qu'une étude de développement du mobilier urbain soit effectuée, notamment par la pose de bancs publics adaptés, afin de stimuler la mobilité douce et les rencontres. »*

Madame la Présidente C. Bussien lit la réponse de la Municipalité :

La Municipalité dispose d'un plan détaillé sur lequel figurent les 123 bancs communaux. Leur état est répertorié et ils sont régulièrement entretenus voire remplacés si nécessaire. Le réseau de bancs est régulièrement développé en fonction des demandes de tiers ou sur la base des constatations faites par la municipalité et ses services. Une étude de développement n'est dès lors pas nécessaire.

Mme la Conseillère Blatti Villalon explique que le but était de réfléchir comment développer le réseau des bancs sur l'ensemble de la commune et dans sa globalité.

M. le Municipal Rapaz précise que plusieurs bancs sont installés le long de l'avenue de la Gare. Il y a 123 bancs dans la commune qui sont changés lorsqu'ils sont abîmés, soit par usure, soit par vandalisme.

La Municipalité étudie la question cas par cas, le conseil peut également intervenir lors de ses séances pour une demande précise.

Le Conseil communal accepte la réponse à l'observation No 1 par 42 oui, 3 non et 7 abstentions.

### **Observation No 2 :**

*« Nous demandons à la Municipalité d'établir et de privilégier les descriptifs de fonction (emploi type) dans un premier temps pour les chefs de service et dans un deuxième temps pour toute l'administration. Ce mode de faire donnant une bonne base utilisable pour les mises au concours des postes, sans que des changements de processus internes ne les affectent. »*

Madame la Présidente C. Bussien lit la réponse de la Municipalité :

Les descriptifs de fonction souhaités par la commission de gestion sont assurément d'une grande utilité. La municipalité a d'ores et déjà prévu de les établir dans le cadre de la mise en place du système de contrôle interne.

Il n'y a pas de remarque.

Le Conseil communal accepte la réponse à l'observation No 2 à l'unanimité.

**Observation No 3 :**

*« Nous demandons que dans un premier temps des conventions écrites soient rédigées avec toutes les sociétés qui bénéficient d'un local communal pour leurs propres besoins. »*

Madame la Présidente C. Bussien lit la réponse de la Municipalité :

Les conventions sont en cours de préparation et de discussion ou seront discutées prochainement avec les sociétés concernées.

La parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal accepte la réponse à l'observation No 3 par 48 oui et 4 abstentions.

**Observation No 4 :**

*« Nous demandons que la municipalité étudie toutes les possibilités pour revaloriser nos appartements afin d'avoir un meilleur rendement de nos biens ».*

Madame la Présidente C. Bussien lit la réponse de la Municipalité :

Ce travail a déjà débuté par une modification du plan comptable communal, qui offre désormais une transparence totale quant aux coûts et revenus de chaque objet, qu'il soit loué ou non. Un plan d'assainissement et de revalorisation est en cours d'élaboration. Celui-ci doit tenir compte du fait que les dispositions légales relatives aux baux à loyers ne permettent pas de répercuter sans autre les travaux de plus-value et d'entretien, ni de notifier des hausses de loyer, celles-ci étant liées au taux hypothécaire de référence et à l'indice des prix à la consommation.

La parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal accepte la réponse à l'observation No 4 par 50 oui et 2 abstentions.

**Vœu No 1 :**

*« Afin de sécuriser et fluidifier le trafic à l'abord du Complexe de la Servanne, nous pensons qu'il serait judicieux que des patrouilleurs scolaires soient mis en place. »*

Madame la Présidente C. Bussien lit la réponse de la Municipalité :

De l'avis des spécialistes en matière de sécurité routière de l'EPOC, la zone scolaire de la Servanne est entièrement sécurisée par des ralentisseurs, des rétrécissements de chaussée et des chicanes. La police assure par ailleurs une présence régulière aux heures d'entrées et sorties des classes. La mise en place de patrouilleurs n'est dès lors pas nécessaire

La parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal accepte la réponse du vœu No 1 par 43 oui, 3 non et 6 abstentions.

### 6.3. Examen des motions en suspens

La liste des motions laissées en suspens est passée en revue :

**Motion François Meili, du 2 mai 2007**, concernant la route industrielle DP 1046 entre la carrosserie anciennement Jeampierre et le passage sous voies des CFF :

La Municipalité n'a pas poursuivi les démarches visant à la réalisation d'un nouveau PPA pour la ZI au vu des exigences en matière de voirie que le Canton voulait inclure dans cette démarche. L'amélioration du tronçon objet de la motion n'est pas encore à l'agenda, mais il sera vraisemblablement réalisé entre 2019 et 2020 lors de la création du nouveau passage inférieur de la gare de Bex.

**Motion Pierre Carminati, du 27 juin 2007**, concernant la route qui va de Vasselin à la Pâtissière :

Une tranchée filtrante a été réalisée en 2016. La Municipalité continue de veiller à l'entretien de cette artère et recherche la solution appropriée pour atténuer les inconvénients liés à l'écoulement des eaux de surface lors de fortes pluies. Une étude sera lancée cette année, la réalisation étant prévue en 2018.

M. le Conseiller Carminati déclare qu'aucune tranchée filtrante n'a été posée. La route a été goudronnée, mais la solution proposée n'a pas été faite.

M. le Municipal Rapaz confirme qu'une tranchée filtrante a été faite sur la gauche de la route, ce qui est utile en cas de grosses eaux. La question des eaux de source, qui inondaient la route a également été résolue. En goudronnant, les eaux sont guidées vers les grilles existantes. Les travaux seront faits pour autant que les propriétaires concernés acceptent que des puits perdus soient installés sur leur terrain. Les travaux devront être finalisés en 2018 ou 2019.

**Motion Christophe Siméon, du 1er décembre 2010**, intitulée « Motion pour l'adaptation du Stand de Vauvrisse en refuge communal » :

Une étude est en cours, qui conduira au dépôt d'un préavis à l'automne en vue de la réfection du bâtiment et d'une nouvelle affectation du fonds.

**Motion Marielle Kohli, du 21 septembre 2011**, intitulée « Développement d'une nouvelle déchetterie » :

La construction éventuelle d'une nouvelle déchetterie figure au plan financier et pourrait être réalisée en 2020.

**Motion Annelise Cretton, du 27 juin 2012**, intitulée « Office du Tourisme » :

Le nouveau point i a ouvert ses portes en décembre 2016 et a été inauguré le 26 janvier 2017. Il donne entière satisfaction et sa fréquentation est nettement supérieure depuis qu'il se trouve dans le bâtiment de la gare CFF. La Municipalité propose de classer cette motion.

Il est passé au vote : le conseil accepte de classer la motion à l'unanimité.

**Postulat du parti Avançons, du 29 octobre 2014**, intitulé « Pour l'amélioration et la sécurisation du site de la piste Vita » :

Un suivi sécuritaire des arbres est assuré et les responsables de l'entretien du parcours Vita ont été distingués en décembre 2016 avec la mention suivante : « Tous les travaux dont le parcours a besoin sont bien organisés et effectués : les installations sont régulièrement contrôlées, entretenues et, au besoin, réparées ainsi que les chemins maintenus en bon état. Tout le parcours est recouvert de copeaux ». Il faut relever que l'endroit se situe en zone forestière, hors de la compétence communale, et que les possibilités d'aménagements sont dès lors limitées. La Municipalité recherche toutefois une solution pour améliorer l'accueil des visiteurs, par exemple en aménageant un point d'eau et des WC.

**Postulat du groupe Avançons, du 6 mai 2015**, intitulé « Eclairage public au bas du Châtel » :

La Municipalité n'a pas abandonné l'idée d'installer un éclairage public sur le bas de la route du Châtel malgré le refus du préavis 2017/01 par le conseil communal. De nouvelles solutions sont recherchées et seront réalisées à bref délai par le biais du budget ou proposées sous forme d'un préavis. La Municipalité propose de classer ce postulat.

Mme la Conseillère Moreillon suggère de refuser le classement de cette motion jusqu'à ce que les travaux soient réalisés.

M. le Conseiller Echenard demande ce que signifie bref délai. M. le Municipal Rapaz indique que les travaux seront réalisés vers la fin de la législature.

Mme la Conseillère Cosandey précise que lors de la votation du préavis, le trottoir a été refusé, mais pas tout le projet.

M. le Municipal Rapaz précise que l'entier des conclusions ont été refusées, bien que le souhait du conseil ait été entendu. En conséquence, la Municipalité a décidé de continuer l'étude pour faire l'éclairage prévu ainsi qu'un marquage.

Le classement est refusé par 47 non, 1 oui et 4 abstentions.

**Motion François Gillard, du 23 juin 2015**, intitulée « La circulation dans notre hameau des Dévens » :

Deux séances ont eu lieu avec les motionnaires et deux modérateurs de trafic vont être réalisés prochainement sur la route des Mines-de-Sel. La problématique de la route des Dévens est suivie avec attention et des mesures seront prises si nécessaire. La Municipalité propose de classer cette motion.

M. le Conseiller Gillard demande ce que « prochainement » signifie. Il n'a pas été consulté au sujet de sa motion par la Municipalité.

Deux modérateurs de trafic seront installés sur la route vers les Mines de sel, mais aucun vers les Dévens. Il propose d'en installer plutôt un de chaque côté.

M. le Conseiller Maendly a été effectivement informé que ces modérateurs seront installés, mais que les travaux seraient reportés jusqu'à la mise en place d'une conduite d'eau par la commune d'Ollon. Il a demandé à la Municipalité de faire d'ores et déjà la mise à l'enquête. Il prie le conseil de ne pas classer cette motion.

M. le Municipal Hediger rappelle que des séances ont eu lieu avec les personnes intéressées, c'est-à-dire les riverains. Le motionnaire n'était alors pas présent. Le projet de marquage des bords de route avait un coût trop élevé par rapport à son efficacité.

Les travaux de pose de conduite sont actuellement mis à l'enquête. Ils se feront dans un délai d'une année environ. Actuellement, le trafic est plus faible car les Mines de sel ne sont pas ouvertes aux visiteurs.

Le conseil décide de ne pas classer la motion par 25 non, 15 oui et 4 abstentions.

**Postulat Lionel Cherix, du 14 décembre 2016**, concernant l'amélioration et l'agrandissement des jardins d'enfants :

L'entretien et l'amélioration se font au fur et à mesure des besoins. La cabane du parc Robinson, qui servait de fumoir, a été éliminée et un nouveau jeu installé. Par ailleurs, l'aménagement de parcs de jeux est exigé lors de chaque construction nouvelle ou rénovation importante, conformément au règlement du plan d'extension communal et de la police des constructions. Lors de la construction de l'écopoint du Crétel, le parc du Pont Buttin sera réaménagé. Par ailleurs, une extension du parc Robinson n'est actuellement pas possible, les parcelles sises au sud de ce dernier n'étant pas propriétés communales. La Municipalité propose de classer ce postulat.

M. le Conseiller Gillard trouve les explications insuffisantes. Les parcs sont importants pour les jeunes enfants, il est d'avis qu'on peut faire beaucoup plus. Le service communal pourrait être mis à contribution pour améliorer les places de jeux. En outre, les normes de sécurité européennes ne semblent pas être suivies, il demande des explications à la Municipalité.

M. le Conseiller Lionel Cherix rejoint l'avis de son collègue au sujet du parc Robinson, qui n'est pas adapté aux enfants, notamment certains jeux. Il cite en exemple les places de jeux d'Ollon ou de Barboleuse. Il propose au conseil de ne pas classer ce postulat.

M. le Municipal Rapaz précise au sujet de la sécurité, qu'un agent de l'EPOC passe régulièrement et établit des rapports. Les réparations sont faites lorsque nécessaire. Selon lui, les avis des utilisateurs divergent. Une cabane ne sera pas réinstallée car chaque jour on y retrouvait des mégots et autres déchets. Elle a été démontée, puis remontée au foyer où elle est surveillée par les enseignantes.

D'autres études ne vont pas être entamées, à cause du coût. Cas échéant, un nouveau projet sera présenté au Conseil communal par le biais d'un préavis. Le prix d'acquisition et d'installation de nouveaux jeux est élevé. Des clubs service ont proposé de financer certaines installations, la Municipalité va étudier cette question. En outre, les constructeurs d'immeubles doivent prévoir des places de jeux près des habitations.

M. le Conseiller Lionel Cherix comprend que le coût est élevé, mais insiste pour que ce postulat ne soit pas classé pour que le dossier reste ouvert.

Le conseil décide de ne pas classer le postulat par 38 non, 7 oui et 7 abstentions.

M. le Syndic Rochat informe que la commune a pris contact avec deux propriétaires des parcelles classées en zone d'utilité publique et jouxtant le parc Robinson pour une proposition d'achat, ce qui a été refusé. Un autre propriétaire a été approché près d'une zone à bâtir pour créer un parc de jeux, la réponse est en attente.

#### 6.4. Rapport de la commission des finances

Le rapport de la commission des finances sur les comptes 2016 est lu par Mme la Conseillère Marsden.

#### **Chapitre 1 Administration générale**

Mme la Conseillère Marsden lit la remarque de la commission des finances.

#### **Chapitre 2 Finances**

Mme la Conseillère Marsden lit la remarque de la commission des finances.

M. le Conseiller Meili demande au sujet du compte 210.3191, la signification de l'intitulé « TVA déficit services imposés ».

M. le Syndic Rochat explique que la TVA doit être remboursée dans le cadre de montants subventionnés par la Confédération.

#### **Chapitre 3 Domaines et bâtiments**

Mme la Conseillère Marsden lit les remarques de la commission des finances.

#### **Chapitre 4 Travaux**

Mme la Conseillère Marsden lit les remarques de la commission des finances.

M. le Conseiller Maendly rappelle qu'à la page 31 du rapport de gestion, il est indiqué que le service des travaux a fouillé une grande quantité de sacs non conformes. Il demande où sont versées les amendes ?

M. le Municipal Rapaz explique que les dénonciations sont traitées par la commission municipale et par l'Epoc ; aussi les amendes sont versées sur le compte ad hoc de la police intercommunale.

M. le Municipal Hediger ajoute que, à contrario, si les parkings sont surveillés par l'Epoc, les amendes elles, entrent dans les comptes communaux.

Au sujet du compte 440.3145, M. le Conseiller Meili n'arrive pas au chiffre indiqué, il manque selon lui sfr 16'000. Le Municipal Rapaz explique qu'il s'agit de la pose d'un portail à Solalex permettant aux piétons et cyclistes de passer, ainsi que des montants divers, notamment les entreprises mandatées pour installer les parasols, bacs à fleurs et chalets sur la place du Marché.

Mme la Conseillère Marsden remarque, à propos du compte 440.3134, que les achats de plantes étaient ventilés dans plusieurs comptes. Ils ont tous été regroupés dans ce compte

Compte 451.3188.001 : compostage benne commune : la Conseillère Cosandey demande de quelles bennes il s'agit.

M. le Municipal Rapaz confirme qu'il s'agit des grosses bennes déposées au stand, au cimetière et dans les hameaux et qui sont emmenées à Villeneuve. Il s'agit du prix du transport et de l'élimination des déchets verts qui sont facturés à la commune. Ces bennes doivent souvent être vidées.

## **Chapitre 5 Instruction publique et cultes**

Mme la Conseillère Marsden lit les remarques de la commission des finances.

580. 3120 : chauffage, éclairage eau du temple : Mme la Conseillère Cosandey constate que le montant augmente chaque année. Elle demande pourquoi ne pas faire les travaux nécessaires pour chauffer le temple via la centrale de chauffe.

Mme la Municipale Desarzens confirme que le budget chauffage est très important, mais le raccordement du temple sur le chauffage à distance représente un investissement important, ce que confirme M. le Syndic Rochat.

Dans les préavis de l'année prochaine est déjà prévue la rénovation de l'église catholique.

M. la Conseillère Moesching-Hubert demande comment se fait la répartition dans le cadre de travaux car l'église catholique est un bâtiment privé alors que l'église protestante appartient à la commune.

M. le Syndic Rochat répond que la loi précise que les lieux de culte reconnus par le canton sont entretenus par les communes.

Mme la Conseillère Moreillon demande si une étude a été faite au sujet de la rénovation du chauffage du temple.

M. le Syndic Rochat précise que l'étude n'a pas été faite car il n'y a pas eu de demande de la paroisse. M. le Municipal Rapaz explique que toute l'installation de chauffage doit être refaite, y compris le plancher, d'où un coût très important.

## **Chapitre 6 Police**

Mme la Conseillère Marsden lit les remarques de la commission des finances.

## **Chapitre 7 Sécurité sociale**

Pas de remarque pour ce chapitre.

## **Chapitre 8 Services industriels**

Pas de remarque pour ce chapitre.

### **6.5. Approbation des comptes**

Mme la Conseillère Marsden lit les conclusions de la commission des finances.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. le Conseiller Maendly constate qu'il y a de nouveaux chapitres pour l'ensemble des bâtiments. Pour le détail par bâtiment, on ne peut le voir qu'à la page 62, où il y a un récapitulatif. Or, le montant des entrées ne correspond pas au chapitre 35. Le revenu d'un bâtiment n'est pas identique dans la colonne de la page 38 et celui de la page 62.

Selon le Municipal Cossetto, la comptabilité relative aux bâtiments a changé. Pour le point relevé par M. le Conseiller Maendly, un changement de locataire explique cette différence.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Il est passé au vote sur la totalité des comptes. Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'accepter les comptes 2016 tels que présentés.

## **7. Interpellation du groupe Ouverture... intitulée « Vivre à l'avenue de la Gare »**

Mme Circé Fuchs lit son interpellation.

M. le Syndic RoCHAT indique que la Municipalité est au courant des incidents. Il s'agit d'une affaire privée, plainte est déposée, la justice suit son cours.

Mme la Conseillère Fuchs propose une médiation.

3 conseillers appuient cette interpellation ; en conséquence elle n'est pas prise en compte.

## **8. Nomination du bureau pour 2017 - 2018**

### **8.1. Du (de la) Président(e)**

M. le Conseiller Roesler propose, au nom du groupe UDC, la candidature de M. le Conseiller Matile, qui est élu par acclamation.

### **8.2. Du (de la) 1er vice-président(e)**

Mme la Conseillère Moreillon propose, au nom du groupe Avançons, la candidature de M. le Conseiller Droz, qui est élu par acclamation.

### **8.3. Du (de la) 2e vice-président(e)**

M. le Conseiller Mundler propose, au nom du groupe Ouverture..., la candidature de Mme la Conseillère Fuchs, qui est élue par acclamation.

### **8.4. Des scrutateurs**

Mme la Conseillère Dubois propose la candidature de M. le Conseiller Rouvé qui est élu par acclamation.

M. le Conseiller Cherubini propose la candidature de M. Athanasiadès qui est élu par acclamation.

### **8.5. Des scrutateurs suppléants**

Mme la Conseillère Dubois propose la candidature de M. le Conseiller Monnard qui est élu par acclamation.

M. le Conseiller Cherubini propose la candidature de M. Marlétaz qui est élu par acclamation.

## **9. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

M. le Syndic RoCHAT prend la parole au sujet de l'aspect financier du collège de la Servannaz : des travaux sont encore en cours, 23,1 millions ont été dépensés. Les comptes ne sont pas bouclés car les travaux de finition seront faits durant l'été et les défauts constatés réparés.

Pour le couvert sur classes enfantines la Municipalité avait refusé le 1<sup>er</sup> projet sans entrer en matière car le coût en était trop élevé. Un 2<sup>e</sup> projet, qui se monte à sfr 212'000.00, a été accepté, il sera également réalisé durant l'été.

Mme la Municipale Desarzens rappelle que Mme la Conseillère Cosandey fait partie du conseil d'établissement. Comme elle a démissionné, elle devra être remplacée et les personnes intéressées peuvent se manifester lors de la prochaine séance.

La fête des écoles se déroulera ce samedi.

La table de ping-pong sera installée cet été.

M. le Municipal Capancioni évoque la planification de la STEP 2030 : le choix s'est fait sur la localisation d'une STEP intercommunale à Bex, pour les communes de Lavey-Morcles, St-Maurice, Vérossaz, Gryon et Bex. Une autre STEP sera construite à Aigle pour 3 communes.

Durant l'exposition Bex et arts, le point I situé à la gare est ouvert 7 jours sur 7.

Une brochure sur les sentiers culturels de Bex a été publiée, les conseillers en ont reçu un exemplaire. Ils sont mis à disposition du public notamment au point I.

Samedi aura lieu la Fête de la musique sur la place du Marché et dans les établissements publics bellerins, organisée en collaboration avec la SIC et la commission culturelle.

M. le Municipal Hediger évoque le départ du Tour de Suisse à Bex. Il relève l'engagement des employés communaux et de l'Office du tourisme qu'il remercie. L'image de Bex est positive, des prises de vue du village ont passé en direct durant 1 minute 30. Plusieurs partenaires et sponsors ont participé à cette organisation.

Les comptes doivent encore être bouclés, il s'agira d'une opération « blanche », mis à part les invitations qui auront un certain coût.

Il remercie également les membres de la commission sportive qui ont donné un coup de main.

M. le Municipal Cossetto donne des informations au sujet des travaux en cours :

- vestiaires du foot, la démolition des anciens vestiaires va débuter, la fin des travaux est prévue dans 3 semaines. Le budget sera maintenu.
- cuisine de l'Hôtel de Ville : les travaux arrivent à terme, un mois d'avance a pu être gagné sur le planning.
- chalet de l'Arbalesse : cette année, le chalet fête ses 50 ans. Des travaux de rafraîchissement ont été effectués.

M. le Syndic RoCHAT informe les conseillers qu'ils ont reçu le livre de Bex et Arts, celui-ci est financé par la commune.

## **10. VŒUX ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS**

### **10.1. Questions**

Selon M. le Conseiller Roesler, le marquage des places de parc au centre, notamment le chiffre n'est pas très visible.

Il demande s'il n'est pas prévu un remplaçant pour pallier à l'absence du responsable du radar.

Vestiaires du foot : une grosse benne à déchets verts a été installée dans le parking, elle génère des odeurs, bien qu'elle soit régulièrement changée. Par contre, les poubelles pour déchets ménagers puent. De plus, une benne pour les gazons a été installée ce qui pue encore plus.

M. le Conseiller Sarda a été interpellé au sujet du collège de la Servannaz, il a constaté des déprédations sur les façades. Selon lui, il s'agit d'une malfaçon, qui ne correspond pas au cahier des charges. Cela doit être pris en charge par l'entrepreneur dans le délai de garantie.

Il fait partie de la commission de salubrité et souhaite savoir si les émoluments ont été réindexés. D'autre part, dans cette commission, les gens convoqués ne viennent pas au rendez-vous. Si c'est le cas, il demande si des frais peuvent leur être facturés.

Membre de la commission des transports, il demande si une lettre a été adressée aux CFF suite à l'analyse faite par sa collègue Mme la Conseillère Cosandey, qu'il remercie.

M. le Conseiller Meili souhaite que la benne entreposée dans le préau de la Servannaz soit enlevée.

Mme la Conseillère Cosandey demande une réponse de la Municipalité sur la liaison Bex – Lausanne – Berne qui demandera une attente de 37 minutes à Lausanne. La commission a prié la Municipalité d'appuyer la démarche des communes d'Ollon et Aigle, dont un article a paru dans la presse à ce sujet.

M. le Conseiller Echenard souhaite que la Municipalité transmette des informations aux conseillers au sujet de la location du chalet de la Municipalité à Bovonne.

Il a constaté la « faune » installée sur les escaliers de l'école primaire à minuit et souhaite que la police fasse des rondes.

Il demande à Mme Desarzens pourquoi le lierre n'a pas été élagué vers la chapelle Nagelin.

M. le Conseiller Droz constate que la Municipalité est sous un flot de critiques. Il tient à féliciter la Municipalité pour le travail fait dans le cadre du rapport de gestion et des finances.

Mme la Conseillère Moesching remercie la Municipalité pour les travaux effectués à la route de la Rivarottaz.

Mme la Conseillère Moreillon demande si des poubelles requin peuvent être installées à la place du Marché et vers la Coop car elles débordent.

Elle demande au Municipal Capancioni si la brochure sur les sentiers culturels sera disponible dans les offices du tourisme de l'Axe 1.

Il lui semble que des trafiquants semblent à nouveau œuvrer dans la commune et demande de maintenir la vigilance.

## **10.2. Réponses**

Le Syndic Rochat a pris note de la remarque au sujet des tarifs de la commission de salubrité et vérifiera auprès des communes voisines quels sont leurs tarifs et verra s'il est possible d'amender les personnes qui ne viennent pas au rendez-vous.

Il annonce qu'une lettre aux CFF au sujet des horaires sera envoyée cette semaine, même si, selon lui, cela ne sert pas à grand-chose. En outre, les députés Rapaz et Cherubini ont signé une interpellation qui a été déposée au Grand Conseil.

Il confirme que le chalet de la Municipalité est à disposition pour la location de tout un chacun, il doit être réservé via un Municipal. Le prix est de sfr 200.00 la semaine et sfr 50.00 par week-end. M. le Municipal Cossetto précise que d'autres travaux dans ce chalet seront mis au budget. Entretenu bénévolement par Mme la Conseillère Zuber, il la remercie pour son travail.

Il précise que la benne reste sur place jusqu'à la fin des travaux, car il y a conflit entre l'ECA et l'assurance maître d'Etat. Les pièces à conviction ont été entreposées dans cette benne.

M. le Municipal Rapaz confirme que ses services ont prévu d'élaguer le lierre à la chapelle Nagelin, à l'aide d'une nacelle qui sera louée. Il ajoute que les différents services ont été très sollicités par les nombreuses manifestations, ce que confirme le syndic.

Les poubelles requins seront installées d'ici la fin de l'été.

Mme la Municipale Desarzens a constaté les déprédations au collège de la Servannaz. L'entreprise doit prouver que le treillis demandé a été posé. Elle remercie M. le Conseiller Sarda d'avoir transmis son avis, ce qui a permis de faire pression sur le maître d'œuvre.

M. le Municipal Capancioni confirme que les brochures seront distribuées dans les offices du tourisme de l'axe 1, au greffe municipal, dans les restaurants bellerins entre autres.

M. le Municipal Hediger vérifiera le marquage des places de parc.

Il explique que le conseil intercommunal a été informé de l'absence d'un remplaçant du responsable radar. Il a pris la présidence du Codir l'année passée et n'a pu que constater cet état de fait. Un deuxième opérateur a été formé en février 2017. Par contre, les radars fixes ont pu malgré cela fonctionner.

Selon lui, le problème de la « faune » est préoccupant. Des mesures musclées vont rendre les personnes concernées encore plus agressives et la vidéo n'est pas très utile.

Actuellement, la police passe de manière régulière dans le cadre de contrôles ordonnés de l'opération Dis no.

Le service de police secours est très chargé et affaibli par l'absence de 4 employés. En outre, un agent a été mis à disposition dans le Nord vaudois qui a les mêmes problèmes de trafic. Il confirme que la Municipalité reste vigilante, de même pour la problématique du trafic de drogue.

Au sujet de la benne à gazon du stade du relais, le Municipal Cossetto informe qu'il y en aura moins car des tondeuses automatiques ont été installées. En conséquence, la benne sera plus petite, elle sera déplacée et régulièrement vidée.

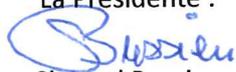
M. le Municipal Rapaz complète la réponse de son collègue et précise qu'il est possible que la poubelle ménagère n'ait pas été vidée une ou deux fois par le transporteur. Il sera vérifié si elle pourrait être remplacée par une benne plus petite. Il ajoute que la Municipalité étudie

un système « Gastrovert » à la place des containers verts, celui-ci peut être ouvert avec une carte.

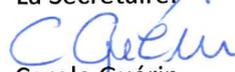
Mme la Présidente termine la séance en félicitant Tristan Matile pour son élection à la Présidence et rappelle qu'un apéritif dinatoire sera servi dans ces locaux.

La séance est levée à 22 h 10.

Au nom du Conseil communal :

La Présidente :  
  
Chantal Bussien



La Secrétaire:  
  
Carole Guérin



## **Rapport de la commission ordinaire concernant le préavis 2017-04 Modification du PPA Perruet et de son règlement d'application**

La commission ordinaire composée de Mme Marine Marlétaz et de Messieurs Franco Arimondi, Pierre Echenard, Eric Maendly et Christoph Roesler s'est réunie à deux reprises, soit le 30 mai 2017 ainsi que le 6 juin 2017.

Lors de notre première séance, M. Pierre Dubois, municipal en charge du dossier et M. Bridevaux, ingénieur communal, étaient présents pour nous exposer les modifications du PPA et répondre à nos questions. Ils nous ont signalé des petites erreurs figurant dans le préavis, page 6, tableau, ligne C2, il faut lire:

- "780 m<sup>2</sup>" à la place de "170 m<sup>2</sup>"

- "15,6 habitants" à la place de "3,4"

- et le total est de "15'735 m<sup>2</sup> pour 315 habitants"

Nous nous sommes réunis une deuxième fois suite aux nombreuses questions et autres incertitudes. Merci à M. Bridevaux qui nous a préparé tout un dossier avec les derniers plans et qui est venu en fin de séance répondre à nos questions. À la fin de la séance, la commission s'est déplacée en Perruet pour se faire une idée plus précise des distances entre les bâtiments voisins ainsi que des volumes.

### **Considérations générales :**

Les premiers travaux du PPA datent d'une vingtaine d'années. Le PPA Perruet original date de 2006. L'idée était de créer un quartier de qualité, des immeubles de taille moyenne, une grande zone de verdure et peu de places de parc en surface.

Par le biais de la charge foncière qu'elle a encaissée, la commune a financé les infrastructures standards et l'ECA a payé le surplus pour avoir un accès de qualité, des grilles pour la pluie discrètes et des bennes à ordures enterrées.

Le chauffage est fourni par une centrale de chauffe à pellets commune à tous les bâtiments ECA.

Aujourd'hui, pour éviter l'étalement urbain, il faut encourager la densification.

L'ECA a donc demandé à la commune la possibilité d'augmenter sensiblement le taux d'occupation au sol pour les immeubles non encore construits. L'ECA prend à sa charge les frais supplémentaires occasionnés par les plans du PPA, le géomètre et les éventuels autres frais dus à la modification.

La principale inquiétude de notre commission est la construction d'un immeuble supplémentaire côté sud, appelé RO. En effet, au lieu de construire 4 immeubles B1-2-3-4, il y en aurait 5 ! Notre souci a été de vérifier qu'il reste assez d'espace entre les bâtiments pour permettre aux locataires du rez de profiter aussi d'un peu de soleil !

Sur place, nous avons constaté que le gros œuvre du B1 est terminé et que la largeur du bâtiment est de 14.5 m env. alors que le périmètre de construction est de 17.5 m.

Alors selon le PPA existant, il y a environ 20 m réel entre deux bâtiments et avec le PPA corrigé cette distance diminue à env. 12 m au plus serré, c'est-à-dire vers les balcons.

Ces distances correspondent bien au préavis page 12 et nous paraissent raisonnables.

Notre commission a aussi relevé le problème du nombre de places de parc comme c'était déjà le cas avec le préavis sur le PPA du Glarey. En effet, la norme VSS SN 640 281 limite volontairement le nombre de places afin d'inciter les habitants à utiliser les transports publics. Notre région est plutôt rurale et nous ne voulons pas que des véhicules se retrouvent sur le domaine public.

Pour y remédier, nous proposons l'amendement suivant :

Art.8 : Stationnement :

Pour les bâtiments concernés par la modification du PPA Perruet qui ne sont pas encore construits, l'art. 249 du règlement communal RPGA doit être appliqué.

Au dénombrement des logements vacants à la location ou à la vente au 1 juin 2017, la commune comptait environ 45 logements vides.

### **Conclusions :**

Pour la commission, le fait que l'ECA construit dans les périmètres du PPA mais avec beaucoup moins d'emprise au sol que le prévoyait les gabarits ;

Que cette parcelle soit très bien située et bien desservie par les transports publics et qu'il y aura un chemin piétonnier direct côté gare CFF ;

Que le bâtiment supplémentaire RO ne sera construit que lorsque la demande en appartement sera réelle ;

Que ce bâtiment RO sera aligné aux autres bâtiments B1-2-3-4 ;

D'autre part, que nous avons reçu la confirmation de la part de l'ECA au sujet de l'engagement à respecter l'implantation des bâtiments selon le plan no 305 PL 00 du 21 novembre 2016.

Notre commission à l'unanimité, est finalement d'avis d'accepter les modifications du PPA Perruet, de son règlement d'application et de son amendement à savoir :

1. D'adopter la modification du Plan Partiel d'Affectation de Perruet et de son règlement d'application tels qu'ils ont été soumis à l'enquête publique du 23 juillet au 21 août 2016 (moyennant les modifications approuvées par les opposants) mais en tenant compte de l'amendement ;
2. D'approuver les modifications apportées au PPA « Perruet » lors de la séance de conciliation avec les opposants ;
3. D'adopter les propositions de réponses aux opposants et de lever les oppositions et remarques formées par Mesdames et Messieurs :  
Martine Guillard Vanay  
Virginie et Nicolas Amoudruz  
Régie Turrian SA  
Aude Besseau.

Pour la commission ordinaire,

Votre serviteur

Christoph Roesler

**Rapport de la commission chargée d'étudier la**  
**Réponse No 2017/05 de la Municipalité au postulat**  
**« Planification urbaine à l'horizon 2030 »**

Madame la Présidente du Conseil,

Monsieur le syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillers.

La commission, composée de Mesdames et Monsieur Catherine Cosandey, Odette Dupont Bonvin, Sandrine Moesching Hubert, Denis Aviolat et Annelise Cretton, s'est réunie le 8 juin 2017, en présence de Monsieur le Syndic Pierre Rochat. Nous le remercions d'avoir apporté des compléments d'informations à nos questions et à nos dernières inquiétudes.

La réponse de ce postulat a le mérite d'avoir établi un état des lieux, sur le plan d'extension communal, l'évolution de la population, l'eau, la STEP, les écoles et la fiscalité.

Des précisions concernant les écoles, le réseau routier, le stationnement, la mobilité douce, la déchetterie, les transports publics et la gare ont été demandées.

Plan d'extension :

Lorsque les zones à bâtir auront été réaménagées la population prévue en 2036 sera au maximum d'environ 9400 habitants, 1600 dans les zones centre et 400 de plus hors centre

Nous voulons relever que l'augmentation de la population n'a pas que des désavantages elle peut s'avérer avantageuse pour maintenir nos services publics, poste, transport public.

Le PPA sous le Montet est abandonné.

La STEP :

Si chaque commune a dû construire une station d'épuration dans les années 1980, la nouvelle loi exige maintenant des stations d'épuration pour un bassin de population de 35'000 habitants. L'étude pour une nouvelle station regroupant les communes de Lavey-Morcle, St-Maurice et Gryon est bien avancée. Il est fort probable qu'elle se construise à Bex sur l'emplacement actuel.

Ecole :

La Municipalité a choisi l'option d'amortissement extraordinaire plutôt que de créer un fond de réserve pour de nouveaux locaux scolaires. Les exigences scolaires cantonales et l'augmentation des enfants ont pour incidences que les locaux scolaires vont manquer d'ici la

fin de la législature. Nous abondons à la proposition du Syndic de nommer une commission avant la fin de la législature pour étudier sous quelle forme résoudre la question. La Commune a l'avantage d'avoir des terrains prévus pour de futures constructions. En outre il semblerait que des locaux ne soient utilisés que quelques périodes par jour. Pourrait-on optimiser la présence dans les classes ?

Nous espérons que le Grand-Conseil fraîchement élu incite le Conseil d'Etat à reconnaître la charge financière écrasante incombant aux communes pour la construction de locaux scolaires et de l'accueil des enfants, et qu'ensemble des solutions soient trouvées.

Idem pour les crèches et garderie, le réseau de maman de jour ne comble pas le manque de quelques places. Si nous réalisons plus de garderie le coût de fonctionnement péjorera encore les finances communales. Actuellement Fr. 100. — par habitant. Ce montant risque de doubler d'ici 2030.

#### Trafic routier :

Pour le moment, le réseau routier est à 1/3 de sa capacité. Les places de stationnements sont suffisantes en périphérie. La cour des écoles est dévolue au parking en dehors des heures d'écoles soit dès 17 heures lundi, mardi jeudi, vendredi, l'après-midi le mercredi, durant toute la journée le samedi et le dimanche. Il faut s'approcher assez près de la borne pour qu'elle se descende. Une information officielle pour les Bellerins est demandée.

Les places de parc manquent au centre du village près des commerces. C'est un peu loin d'aller à la Grande Salle ou au Parc Bellevue avec de lourds sacs à commission. Nous sommes conscients que c'est difficile de libérer des nouvelles places au centre, mais la commission insiste pour que des efforts soient faits car nous n'aimerions pas que Bex ne soit qu'une cité dortoir.

#### Mobilité douce :

Des bornes à vélo ne semblent pas utiles mais des pistes cyclables font défaut et doivent être aménagés

#### Gare :

La mise à niveau des infrastructures de la gare de Bex par les CFF afin d'être conforme avec la loi, pour un accès des handicapés, poussettes etc. est prévue pour 2019-2020. La Commune sera également engagée financièrement. Nous espérons qu'il y ait assez de places de parc pour les voitures mais aussi pour les deux-roues.

Afin d'être coordonné avec la cadence des trains à la demi-heure à Bex à partir de 2025, nous suggérons d'étudier la pertinence d'un bus urbain ou de remettre des trams jusqu'au Glarey et de prévoir un parking P&R plus grand aux abords de la gare.

Déchetterie :

Elle est dans le plan financier de la Municipalité pour 2020 et jouxterait la STEP.

En conclusion de ce qui précède et à la majorité de ses membres, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- D'accepter la réponse de la Municipalité
- De classer le postulat « Planification urbaine à l'horizon 2030 »

Bex, le 18 juin 2017

Annelise Cretton

*A. Cretton*

## Postulat « planification urbaine à l'horizon 2030 »

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La population de Bex augmente de façon importante, les Bellerins étaient 5'858 en 2000, ils sont 7'325 en 2015, soit une augmentation de 1'467 personnes (rapport de gestion 2015).

Au niveau des prévisions, le Canton, dans le cadre de la 4<sup>e</sup> adaptation du Plan Directeur Cantonal, accorde à Chablais Agglo un potentiel de croissance démographique de 2,4%, soit 5'440 nouveaux habitants en 2030. Cette prévision représente 1'000 nouveaux habitants pour Bex et couvre les 3 PPA ayant franchi le cap de l'enquête publique. Ces 3 PPA sont Perruet (318 habitants), Rivarotte (59 habitants) et Glarey II (623 habitants). Les PPA sous le Montet et Gare sont agendés pour après 2030 avec un potentiel de 1'260 nouveaux habitants.

À cette prévision Agglo, il faut ajouter les nombreuses constructions en cours ou autorisées, pour lesquelles nous n'avons pas pu obtenir de chiffre.

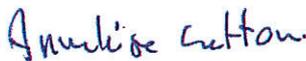
Voulons-nous une croissance démographique aussi importante ? Comment allons-nous la gérer ? Il faut prévoir des écoles, des transports publics, gérer le trafic dans et autour du village, prévoir des parkings, favoriser la mobilité douce et les piétons, gérer les zones d'activité commerciale et de loisirs pour ne pas devenir une cité dortoir, gérer les déchets, l'épuration, le tout en prévoyant les financements nécessaires.

Au vu de ce qui précède, nous demandons à La Municipalité une étude de planification de l'urbanisation de Bex à l'horizon 2030, incluant la croissance de la population prévue, ainsi que le catalogue des mesures de développement des infrastructures et autres initiatives, déjà en cours de réalisation, planifiées ou à prévoir. Nous souhaitons que cette planification offre une base de travail et de communication pour permettre une bonne collaboration entre la Municipalité et le Conseil Communal.

La Commission Glarey II



Anne Bielman



Annelise Cretton



Odette Dupont



Sandrine Moesching



Laure Reine Tabac



Michel Croset



Denis Aviolat

## **Rapport de la Commission sur le préavis 2017/06 concernant la création d'un trottoir à la Route de l'Infirmierie et au Chemin des Arembords avec 2 places d'évitement**

La commission s'est réunie le 8 juin à 19 heure, salle des Commissions, Maison de Commune.

Parmi les membres de la Commission étaient présents MM. Bastien Tornare, Jean-Philippe Marlétaz, Rémy Nater, et moi-même comme 1<sup>er</sup> membre. M. Marc Thévenaz étant excusé.

Cette séance était commune avec la Commission des finances, pour laquelle étaient présents Mme Marianne Marsden, MM. Jacques-Olivier Budry, Lionel Cherix, Marc Mundler et Christophe Roesler.

Nous remercions le Municipal responsable, Pierre-Yves Rapaz, pour sa présence et d'avoir répondu à nos diverses questions.

La Commission des finances a fait son propre rapport traitant des aspects financiers du dossier. La Commission ordinaire s'est penchée, pour sa part, sur les aspects techniques du projet.

Actuellement, un sentier d'herbe et de terre existe sur le trajet du trottoir projeté, le long de la Route de l'Infirmierie et au début du Chemin des Arembords, jusqu'au croisement avec le Chemin du Perey. Ce sentier n'a pas été mis à l'enquête avant sa création car il a été formé naturellement par le cheminement de promeneurs. La création d'un trottoir rendra ce parcours utilisable par les pensionnaires de l'EMS la Résidence, ainsi que les habitants des appartements protégés, équipés de chaises roulantes ou de déambulateurs. Les 2 places d'évitement permettront le croisement de voitures sur le chemin des Arembords et la création de barrières empêchera le parking sauvage sur le trottoir et sécurisera le cheminement piétonnier. L'utilité d'un tel projet de trottoir est admise par toutes les personnes présentes.

La Commission s'est posée cependant quelques questions.

La première est de savoir si la création d'un trottoir avec 2 places d'évitement au Chemin des Arembords permet toujours le passage de véhicules agricoles larges ou de camions. La Commission s'est demandée également s'il ne serait pas judicieux d'élargir le Chemin des Arembords sur tout le tronçon concerné pour permettre le croisement de voitures sans création de places d'évitement. Le Municipal P.-Y. Rapaz a répondu que la réglementation actuelle sur les surfaces d'assolement interdisait tout élargissement de ce chemin, et ceci tant que le Plan directeur cantonal et la LAT n'auraient pas été révisés par le Grand Conseil ; la largeur de route après création du trottoir (4m24) permettra cependant le passage de véhicules agricoles et de camions.

La Commission s'est interrogée ensuite sur la nécessité de placer 5 candélabres le long du trottoir au Chemin des Arembords. Le Municipal a répondu qu'il serait problématique de créer un trottoir sans installer d'éclairage du tout, mais que le système retenu prévoyait une baisse de l'intensité lumineuse en pleine nuit pour ne pas gêner la faune ; il a ajouté qu'il fallait réfléchir à moyen terme et admettre que d'ici quelques années, l'augmentation des parcelles construites dans cette zone conduirait

très probablement à la réalisation d'un trottoir avec candélabres tout au long du chemin des Arembords, en prolongation du projet de trottoir actuel.

En outre, la Commission s'est étonnée que le Chemin des Arembords demeure en zone 80 km/h si un trottoir est créé le long de cette route ; elle jugeait qu'une zone 50km/h serait justifiée. Après discussion, il s'avère toutefois que la délimitation d'une zone 80km/h ou 50km/h dépend de la densité d'habitations et que la densité actuelle le long de ce tronçon du chemin des Arembords ne permet ni l'installation d'une zone 50km/h ni d'une zone 30km/h (on ne peut d'ailleurs pas passer directement d'une restriction 80km/h à une restriction 30km/h, sans passer par l'étape de restriction 50km/h).

### **Conclusion**

La Commission

- vu le préavis 2017/06
- entendu le rapport des commissions chargés d'étudier cette requête
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

vous recommande, à l'unanimité des personnes présentes, d'accepter les conclusions du préavis, soit :

- 1) d'autoriser la Municipalité à créer un trottoir à la route de l'Infirmier et au chemin des Arembords, avec 2 places d'évitement ;
- 2) d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de Frs. 112'000.- ;
- 3) de porter à l'actif du bilan le montant ci-dessus sous la rubrique « ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte N° 9141.001, et à l'amortir sur une durée de 30 ans à raison de Frs. 3'734.- par an ;
- 4) de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016 - 2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

Pour la commission  
Circé Fuchs





CONSEIL COMMUNAL DE BEX  
Commission des finances

---

**Rapport de la Commission des Finances sur le préavis  
2017/06 Création d'un trottoir à la route de l'infirmierie et au chemin des  
Arembords, avec 2 places d'évitement.**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances s'est réunie le 08 Juin à la maison de Commune pour une séance avec la commission ordinaire et le municipal en charge des travaux, Monsieur Pierre-Yves Rapaz. Nous remercions ce dernier pour son appréciation du projet et pour les réponses apportées à nos questions.

Nous avons en premier lieu constaté que ces travaux étaient prévus dans le plan financier qui est communiqué aux conseillers par le biais du budget 2017. Le montant de la prévision s'élevait à CHF 200'000.- Cette estimation a été effectuée par le bureau d'ingénieurs Ingex SA à Bex. Nous pouvons donc être satisfaits que le montant du préavis soit bien inférieur à la prévision.

Concernant les montants du préavis, les travaux de génie civil ont été mis en soumission et environ 4 à 5 entreprises de la région ont répondu à l'appel d'offre. Le marché a donc été attribué à l'entreprise Almico Sarl qui était la plus avantageuse. Le montant de CHF 3000.- pour la fourniture de barrières en bois a été estimé selon l'historique d'anciens travaux similaires. A noter que la pose se fera par le personnel communal. Le montant de CHF 15'500.- pour l'éclairage public a été obtenu sur la base d'un devis de la société AVC-Chablais comme mentionné dans le préavis. Les frais d'honoraires du bureau d'ingénieurs Ingex SA sont jugés raisonnables par le Municipal en charge du préavis.



**CONSEIL COMMUNAL DE BEX**  
**Commission des finances**

---

**Conclusion.**

Au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la commission des finances vous recommande, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs les conseillers d'adopter les conclusions du préavis 2017/06 et de prendre les décisions suivantes :

**le Conseil communal de Bex**

vu le préavis municipal N 2017/06 ;  
entendu le rapport des Commissions chargées d'étudier cette requête ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**décide :**

1. d'autoriser la Municipalité à créer un trottoir à la route de l'Infirmierie et au chemin des Arembords, avec 2 places d'évitement ;
2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 112'000.- ;
3. de porter à l'actif du bilan le montant ci-dessus sous la rubrique « ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte N 9141.001, et à amortir sur une durée de 30 ans à raison de fr. 3'734.- par an ;
4. de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016 - 2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

Bex, le 10 Juin 2017  
Pour la commission des finances  
Lionel Cherix



AU CONSEIL COMMUNAL DE BEX  
Bex, le 19 juin 2017

## Rapport de la Commission des finances sur les comptes 2016

---

Commission composée de :  
Mme Anna Russo  
M. Jacques-Olivier Budry  
M. Lionel Cherix  
M. Marc Mundler  
M. Xavier Noël  
M. Christoph Roesler  
Mme Marianne Marsden (présidente)

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances s'est réunie le 30 mai dernier pour une séance en présence de M. Pierre Rochat, Syndic, et de Madame Sylvie Cretton., boursière, afin d'étudier les comptes 2016. Nous profitons de ce rapport pour les remercier pour les explications détaillées fournies en réponse à nos nombreuses questions.

### 1. Préambule

Compte tenu de la présentation très détaillée des finances de notre Commune dans les pages 2 à 7 du fascicule, ce dont nous remercions M. Rochat et Mme Cretton, c'est très succinctement que nous revenons sur les chiffres principaux.

Les comptes 2016 bouclent avec un capital de CHF 5'617'150,92 après avoir été augmenté de l'excédent de revenu 2016 de CHF 10'077,16. Pour mémoire, le budget prévoyait un excédent présumé de charge de CHF 225'405.00 après prélèvements de CHF 1'617'917.00 dans diverses réserves. Non seulement ces réserves n'ont pas été exploités mais en plus, des amortissements supplémentaires ont pu être effectués.

En 2016, la marge d'autofinancement de notre Commune a été de CHF 3.833 millions contre CHF 4.226 millions en 2015. Si selon les critères définis par le canton de Vaud, cette capacité d'autofinancement est qualifiée de moyenne, comme pour les 2 dernières années, elle a quand-même diminué de 1% par rapport au (RFE) revenu de fonctionnement en passant de 12,95 à 12%.

Bien mieux cependant que ce qui avait été prévu au budget puisqu'elle aurait passé à environ 5% et aurait été qualifiée de faible.

## 2. Endettement

L'endettement brut au 31.12.2016 s'élève à CHF 61.229 millions (soit les engagements financiers à moyen et long termes) contre CHF 67.492 millions au 31.12.2015. La dette brute par habitant étant de CHF 8'248.00 contre CHF 9'327.00 en 2015.

Malgré cette amélioration, les dettes représentent encore 184,63% des revenus de la Commune soit une quotité qualifiée de mauvaise selon les valeurs indicatives de la recommandation en matière de plafonnement des emprunts par l'Etat de Vaud. Cependant, ce montant ne tient pas compte du montant de l'actif disponible et des réserves sur les titres de placements qui pourraient servir au remboursement des dettes.

Comme précisé dans son rapport par la fiduciaire et dans ses conclusions par le municipal des finances, les importants investissements en cours et futurs nécessitent le maintien d'une politique de financement rigoureuse. D'autant plus que le résultat des exercices et la trésorerie sont très fortement impactés par les contributions reçues du fond de péréquation et par la facture sociale. Ces éléments étant très variables et influencés par des facteurs qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de la Commune.

Si la situation n'est pas trop mauvaise actuellement, c'est également grâce au taux d'intérêt qui n'ont fait que baisser ces dernières années. Et si la Commune peut actuellement emprunter à court terme en recevant un intérêt rémunérateur, cela ne va probablement pas être le cas indéfiniment, raison pour laquelle nous demandons à la Municipalité de continuer à porter une attention particulière à l'évolution du montant de la dette durant les prochains exercices, notamment en fonction de l'évolution des taux d'intérêts.

## 3. Charges et revenus

Après un examen approfondi des différents postes des comptes de charges et de revenus, nous relevons les points suivants :

Les charges effectives de CHF 28.116 millions ont diminué de près de 1% par rapport à celles de l'année 2015 qui étaient de CHF 28.399 millions.

Les recettes effectives ont quant à elles diminué, d'environ CHF 677'000.00 soit 2 % environ et atteignent CHF 31.949 millions contre 32.626 millions en 2015. Pour rappel, en 2015, les rentrées fiscales étaient exceptionnellement plus élevées, suite notamment à l'impôt perçu sur la vente de la source de la Rippaz. Les baromètres conjoncturels ne donnant pas des chiffres particulièrement favorables pour l'avenir, il est primordial de surveiller les dépenses de près étant donné que des fortes hausses de recettes ne sont probablement pas à prévoir prochainement.

## 4. Système de contrôle interne

La commission félicite la boursière pour la mise en place d'une première partie du système de contrôle interne. Elle prend note avec satisfaction que ce système permettra dans le futur de combler des lacunes et d'améliorer sensiblement le fonctionnement et le passage de témoin lors de changement de collaborateur. L'extension du système va progressivement s'étendre aux autres domaines, dans le but, à terme, de maîtriser au mieux la quarantaine de risques répertoriés.

## 5. Remarques détaillées

Les remarques propres à chaque chapitre seront portées à votre connaissance lors du passage en revue page par page.

### P 10 110.3011 Traitement secrétariat municipal

Le dépassement du compte vient de l'engagement d'un apprenti au greffe, du salaire de l'archiviste qui se figurait auparavant au compte 110.3012 ainsi que celui d'une remplaçante engagée pour combler un congé maladie (voir remboursement au 110.4361).

### P 18 210.4011 Impôt sur le bénéfice

La baisse de CHF 562'000.00 par rapport aux comptes 2015 correspond à la recette exceptionnelle expliquée plus haut pour la vente de la source de la Rippaz.

### P 24 320.3060.001 Indemnités et remboursements de frais

Dans son rapport relatif aux comptes 2014 et 2015, la COFIN avait demandé que les repas pris au restaurant par les employés soient indemnisés à raison de Frs. 20.00 par personne. Après 2 rappels, il semble que notre remarque ait été écoutée. Le dépassement est dû à un nombre plus important de repas pris à l'extérieur.

### P 26 320.3189.001 Travaux divers exécutés par des tiers

La différence de CHF 283'000.00 par rapport au budget est compensée par les subsides de CHF 300'000.00 en plus reçus sur le compte 320.4516

### P 26 355.3122 et 355.3151 Gaz et entretien des machines de la Centrale de Chauffe.

Le surdimensionnement de la Centrale cause des problèmes de fonctionnement. Une étude est en cours pour résoudre ce problème.

### P 26 355.3141 Entretien des bâtiments

Travaux effectués pour équiper la halle à plaquettes de 2 portes ainsi que l'infrastructure en béton.

### P 28 400.3151 Entretien du mobilier et des machines

Le dépassement correspond au paiement d'une licence valable 2 ans alors qu'au budget il en avait pas été tenu compte.

### P 28 Imputation de salaires

La différence par rapport au budget est due à l'absence longue durée d'un collaborateur

**P30 430.3141 Entretien des bâtiments**

L'explication reçue quant au dépassement du 54'000.00 du budget est que la décision de faire les travaux a été prise après le bouclage du budget.

**P30 431.3143 extension, amélioration et entretien des installations d'éclairage public**

Il y a 6 mois de retard dans la livraison des luminaires de remplacement d'où une non utilisation du montant de 170'000.00 prévu au budget à cet effet.

**P32 440.3134 approvisionnement des parcs et jardins**

Les achats de plantes étaient auparavant éparpillés dans plusieurs comptes, ils ont maintenant tous été regroupés dans ce compte, d'où le dépassement.

**P38 501.3060 Indemnités et remboursements de frais**

Dépassement suite au règlement de la facture relative au cours suivi par le nouveau concierge officiant à la Servanne qui lui a permis l'obtention du brevet fédéral d'agent de sécurité.

**P40 510.3170 Manifestations scolaires**

Le dépassement est dû au financement de l'inauguration du nouveau Collège de la Servanne, ce montant est cependant balancé par la participation sur le compte 510.4652 de la page 42

**P42 520.3662.006 Camps sportifs**

Le dépassement est compensé par les participations de tiers au compte 520.4652.

**P 42 520.4522 Participation des communes**

Dorénavant, le calcul du nombre d'élèves suivant des cours dans les communes avoisinantes sera communiqué pour le 30 septembre afin que les chiffres au budget puissent être plus exacts.

**P 46 6 Police**

Le dépassement est dû au manque de recettes puisque suite à l'absence du responsable radar durant plusieurs mois, aucune amende n'a pu être perçue ce qui a provoqué un manque de CHF 650'000.--. Les charges ont quant à elles été légèrement moins élevées que prévues, moins 2,57% par rapport au budget.

**P 50 680.3521 Participation stand de tir intercommunal**

Les moniteurs de contrôle ainsi que l'installation électrique et électronique des cibles ont dû être changés, ces travaux ont été financés par un emprunt de CHF 300'000.00 effectué par l'association intercommunale. Le dépassement correspond aux charges supplémentaires liées à cet emprunt.

Conclusions

Conformément à la décision prise dans la séance du Conseil Communal du 25 juin 2014, la Commune doit nous remettre la liste des dépassements de comptes de plus de Fr. 20'000.00 pour l'année 2016 avec les justificatifs. Ce document a bien été remis à la Commission des finances qui a pu

constater que la plupart des dépassements étaient couverts par des subventions, des demandes de crédits complémentaires n'étant dès lors pas nécessaire.

La commission des finances, à l'unanimité des membres présents, accepte les comptes de l'exercice 2016 tel que présentés.

Elle tient par ailleurs à vous faire part des conclusions du rapport de révision des comptes de la fiduciaire ORFA AUDIT SA qui recommande l'adoption des comptes 2016 :

- La comptabilité est tenue avec ordre et précision par votre Service des finances ; nous n'avons pas de différence à signaler ;
- La justification des postes du Bilan a démontré que ce dernier est régulièrement établi ;
- Les tâches d'ordre comptable incombant à votre Municipalité ainsi qu'à votre administration sont exécutées à satisfaction ;
- Les dispositions de la loi sur les Communes du 28 février 1956 et du règlement sur la comptabilité des Communes du 14 décembre 1979, sont régulièrement appliquées.

En conclusion, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**Le Conseil communal de Bex :**

- ayant pris connaissance des comptes 2016 présentés par la Municipalité ;
- ayant entendu le rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**décide :**

1. d'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 tel que présentés ;
2. de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion.

**Bex, le 19 juin 2017**

Pour la Commission des finances  
La présidente



Marianne Marsden